

FORMALITES ADMINISTRATIVES

BOURSES NATIONALES

Le dossier de demande doit être entièrement fait pour tous les nouveaux élèves.

LE DOSSIER COMPREND :

- 1 dossier CERFA n°504316 fourni par la Maison Familiale
- 1 Attestation sur l'honneur à remplir.
- 1 Procuration de versement à remplir.

Documents à fournir

- Copie de votre avis d'imposition sur revenus de l'année précédente de la date de rentrée.
avis 20..... Pour revenus 20.....
- 1 Copie **Livret de Famille Complet**
- 1 copie **NOTIFICATION** d'attribution des bourses **N – 1**.
- Attestation de paiement CAF.**
- Pour les parents divorcés, fournir **une photocopie du jugement de divorce** montrant que vous avez la garde du jeune et **précisant le montant de la pension alimentaire.**
- Pour les parents handicapés ou ayant à charge des personnes handicapées, **fournir un certificat médical.**

LE DOSSIER DOIT ETRE RENVOYE COMPLET LE PLUS TOT POSSIBLE

DOSSIER D'INSCRIPTION :

(Le dossier doit être complet pour valider l'inscription)

Fournir les documents suivants :

- 1 Copie du **LIVRET DE FAMILLE COMPLET**
- 1 Photocopie de la Carte d'Identité de l'élève
- 3 Photos d'Identité
- 1 Certificat Médical en cas de dispense de sport
- 1 Carnet de 12 timbres au tarif en vigueur.
- 1 **ATTESTATION DE RECENSEMENT SI 17 ANS DANS L'ANNEE D'EXAMENS**
- **La fiche de besoins spécifiques jointe**
- 1 **attestation d'assurance responsabilité civile.**
- 1 **bulletin scolaire de l'année en cours.**

Dossier financier

- RIB de la famille.
- Demande de prélèvements (jointe) dûment remplie.
- Contrat financier à signer.
- Frais d'inscription à joindre à ce dossier.

Nous demandons aux familles de veiller à ce que le jeune puisse assurer ses frais de transport, médecin, pharmacie... durant les semaines à la MFR.

Pour l'inscription définitive, le représentant légal :

- ➔ S'engage à adhérer à l'association de la Maison Familiale Rurale.
- ➔ S'engage à respecter les conditions de fonctionnement définies par le Conseil d'Administration ainsi que les textes en vigueur qui régissent le statut de son fils / fille.
- ➔ S'engage à régler en totalité les frais annexes de formation de restauration et d'hébergement.
- ➔ S'engage à participer aux différentes réunions de parents organisées 2 fois dans l'année.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Trousseau : Les élèves internes apporteront :

- Drap housse matelas 90x190 + oreiller / traversin + couette.
- Pyjama, Nécessaire de toilette, Pantoufles, Linge de rechange
- Vêtements anciens ou combinaison en coton (pour les 4ème et 3ème)
- Tenue de sport
- Une petite pharmacie (car nous ne pouvons donner aucun médicaments).
- En cas de traitement pendant la semaine, fournir une copie de l'ordonnance du médecin.

FOURNITURES SCOLAIRES Classes de CAPa 1 et CAPa 2

Jardinier-Paysagiste (des articles coûteux ne sont pas nécessaires. Certains 1^{er} prix sont de bonne qualité...)

- 2 classeurs 2 anneaux à levier (21x29,7)¹
- 12 intercalaires (21x29,7)¹
- 200 feuilles simples grand format, grands carreaux, perforées
- 100 feuilles simples grand format, petits carreaux, perforées
- 1 bloc note (21x29,7)
- 1 ramette feuilles blanches 80g (type imprimante)²
- 1 pochette papier canson blanc²
- 1 pochette papier calque²
- 1 pochette papier millimétré²
- 4 chemises cartonnées à rabats et à élastiques¹
- 2 protèges cahiers cristal incolore
- 50 pochettes plastique perforées (21x29,7)
- 1 trousse simple (type fourre-tout)¹
- 4 stylos d'écriture (bleu, noir, vert, rouge)
- 1 crayon à papier HB
- 1 petite pochette de crayons de couleur¹
- 1 petite pochette de stylos feutre¹

- 1 surligneur
- 1 correcteur (type « souris »)
- 1 gomme¹
- 1 taille-crayon¹
- 1 triple décimètre¹
- 1 équerre¹
- 1 rapporteur¹
- 1 compas¹
- 1 bâton de colle
- 1 rouleau de scotch
- 1 paire de ciseaux¹
- 1 calculatrice (type collègue)¹
- 1 clé USB (4 Go minimum)¹
- 1 dictionnaire de poche¹

Pour les CAPa 2 :

¹ : ces articles ne sont pas à racheter sous réserve qu'ils soient en **bon état** et **fonctionnent correctement**.

² : ces articles ne sont pas à racheter dans la mesure où **leur quantité est suffisante** pour couvrir les 2 années.